

## PROJET : D!SCR!M!N'ACT!ON 2018

### Préambule :

Mouvement de d'Éducation Populaire, la Ligue de l'Enseignement a pour objet statutaire de « *faire vivre la laïcité, principe de constitution et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égalité de chaque être humain* ». Pour ce faire, elle s'attache à assurer, au travers de ses actions et de son fonctionnement, la garantie des libertés individuelles, la défense de l'égalité et le refus de toutes les formes de discriminations. Les principes et valeurs défendus par la Ligue de l'Enseignement notamment par l'intermédiaire de son projet éducatif, ont pour finalité « le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix », c'est-à-dire l'édification d'un « vivre ensemble » harmonieux.

### CONCEPT :

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive et dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations, deux fédérations de la Ligue de l'Enseignement : les Bouches-du-Rhône et les Hautes-Alpes organisent un concours de photographies comme moyen d'expression dénonçant toutes les formes de discriminations. L'ensemble de ces productions sera valorisé en juin 2018 lors de la remise des prix.

Cette année, le thème du concours est « **D'fête les discriminations** ».

Les participants auront le loisir de jouer sur les mots : défaites / des fêtes. Défaire les discriminations d'une part, ou comment lutter contre. Ou bien utiliser davantage le thème de la fête ; l'entrée en boîte de nuit selon son âge (et bien d'autres critères), a-t-on la même manière de faire la fête (fêter son anniversaire) ? ...

Concernant l'année 2018, il y aura des anniversaires essentiels dans notre vie de réseau : les 20 Ans d'ADELHA (la Fédération des Hautes-Alpes de la Ligue de l'enseignement) mais aussi les 20 ans du RNJA, le Réseau National des Juniors Associations, lors desquels la remise des prix aura lieu.

Cette manifestation n'est pas un simple « concours de photos » mais un prétexte pour traiter de façon approfondie toutes les formes de discriminations qui existent et comment nous pourrions lutter contre. Le but est de parler du sujet en amont du concours, ainsi que lors des délibérations du jury. En effet, l'exposition donnera lieu à une remise de prix décernés par un jury intergénérationnel (notamment composé d'enfants, de jeunes, de professionnels, d'associations...).

Les termes de « jury » et de « remise de prix » pourraient être pris, par certains, pour de la discrimination.

Or là aussi, les jurys ne sont qu'un prétexte pour développer toutes les notions d'éducation à l'image et de débat.

**OBJECTIFS :**

- Prévenir toutes formes de discriminations
- Sensibiliser toutes personnes à ce sujet de vie quotidienne
- Développer l'éducation à l'image
- Encourager la créativité
- Valoriser les productions



**L!STE DE CR!TERES DE D!SCR!M!N!T!ONS**

- L'âge
- L'apparence physique
- L'appartenance ou non à une ethnie
- L'appartenance ou non à une nation
- L'appartenance ou non à une religion déterminée
- L'état de santé
- L'identité de genre
- L'orientation sexuelle
- La grossesse
- La situation de famille
- Le handicap
- Le patronyme
- Le sexe
- Les activités syndicales
- Les caractéristiques génétiques
- Les mœurs
- Les opinions politiques
- L'origine
- Le lieu de résidence

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS DISCRIMIN'ACTION 2018

## Article 1 :

Deux fédérations de la Ligue de l'Enseignement : les **Bouches-du-Rhône** et les **Hautes-Alpes** organisent un concours de photographies sur le thème de la lutte contre les discriminations.

## Article 2 :

Les participants au concours peuvent s'inscrire :

- de façon individuelle (personne seule, regroupement de 2 ou plusieurs personnes, familles...)
- ou de façon collective (associations, écoles, centre de loisirs, centres sociaux, accueils périscolaires...).

## Article 3 :

Le thème du concours pour l'année 2018 est « **D-fête les discriminations** ».

## Article 4 :

Le nombre maximum est **de 2 photographies par participant (ou groupe)**.

## Article 5 :

Votre photographie et votre fiche d'inscription devront être envoyées à partir de septembre 2017, et **au plus tard le vendredi 9 mars 2018**.

## Article 6 :

Pour valider votre participation au concours de photographies il faut transmettre par mail à [discriminaction.ligue@gmail.com](mailto:discriminaction.ligue@gmail.com) :

- votre fiche d'inscription
- vos photographies sous format jpeg (en 300 dpi) ou pdf

## Article 7 :

Les photographies ne doivent pas être dégradantes pour les personnes.  
Elles ne doivent pas porter de messages politiques, religieux, discriminatoires...

Les candidats au concours doivent avoir l'autorisation écrite des personnes identifiées sur la photo présentée et ne pas porter atteinte aux droits des tiers.

Les autorisations faites et détenues par chaque structure, devront prévoir une utilisation sur le site internet et réseaux sociaux des organisateurs, la diffusion des photographies sous forme d'exposition, et éventuellement l'utilisation des photographies pour la communication des activités des fédérations.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

*Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930, titulaire d'une concession de service public par décret du 08 janvier 1985*

la Ligue de l'enseignement - Fédération des Amis de l'Instruction Laïque des Bouches-du-Rhône  
192 rue Horace Bertin . 13005 Marseille Tél : 04 91 24 31 61. Fax : 04 91 47 47 49 .

Courriel : [secretariat.general@laligue13.fr](mailto:secretariat.general@laligue13.fr) – [www.laligue13.fr](http://www.laligue13.fr) - [www.facebook.com/laligue13](https://www.facebook.com/laligue13)

Association reconnue d'utilité publique par décret ministériel du 8 décembre 1926

N° SIRET : 775 558 398 00167 . Code NAF : 8899B

**Article 8 :**

Critères de sélection : Sur l'ensemble des photographies reçues, **20 seront sélectionnées** et feront l'objet d'un agrandissement à la charge de la Ligue de L'enseignement.

Les jurys sélectionneront ces photographies selon l'adéquation du thème, le message que la photographie fait passer ou souhaitent dénoncer, mais aussi l'originalité, la créativité et la qualité technique de la photographie. Lors du vernissage seront exposés les 20 agrandissements, ainsi que les autres photographies qui auront concourues, mais sous format A4.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer les photos ne correspondant pas aux critères et aux conditions citées préalablement.

**Article 9 :**

Courant mai, les participants recevront une invitation pour la remise des prix précisant la date et le lieu.

**Article 10 :**

Lors du vernissage, 3 photographies seront récompensées par un prix :

- Deux prix « public »
- Un prix « réseaux sociaux »

Deux jurys seront mis en place pour les votes :

→ Jury internet : Du 18 au 26 mars 2018, toutes les photographies participantes seront diffusées via les deux Facebook de la Ligue de l'Enseignement où un vote en ligne sera mis en place :

 [Ligue de l'Enseignement Fédération des Bouches-du-Rhône](#)

 [Facebook ADELHA-Ligue de l'enseignement 05](#)

→ Jury structures partenaires : En avril et mai 2018, les photographies participantes seront exposées dans les structures qui se chargeront de mettre en place les votes.

**Article 11 :**

Si votre structure souhaite être une « structure partenaire » pour le jury du concours, vous pouvez dès à présent faire votre demande via le mail : [discrimination.ligue@gmail.com](mailto:discrimination.ligue@gmail.com)

Infos pratiques :

Période de vote : avril et mai 2018

Matériel fourni : kit d'exposition comprenant l'ensemble des photographies en format A4 + explication pour la mise en place des votes

Une proposition « d'animation pédagogique » sera jointe à l'exposition pour vous aider à la rendre plus ludique.

**Contact :**

Fédération des Bouches du Rhône et des Hautes Alpes

[discrimination.ligue@gmail.com](mailto:discrimination.ligue@gmail.com)

# FICHE D'INSCRIPTION

**A rendre avant le 9 mars 2018**

A remplir pour chaque participant et à retourner à :

[discriminacion.ligue@gmail.com](mailto:discriminacion.ligue@gmail.com)

L'encadrant / personne contact :

NOM et PRENOM\* : .....

STRUCTURE\* : .....

ADRESSE\* : .....

TELEPHONE\* : ..... Email : .....

TITRE DE LA PHOTO\* : .....

(\*obligatoire)

Pour chaque photographie présentée :

Racontez-nous :

- une anecdote de votre préparation à la photographie que vous présentez,
- ou bien un temps fort,
- quelles démarches vous avez mis en place afin de réaliser la photographie,
- ou qu'avez-vous appris par rapport à ce thème

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930, titulaire d'une concession de service public par décret du 08 janvier 1985*

la Ligue de l'enseignement - Fédération des Amis de l'Instruction Laïque des Bouches-du-Rhône  
192 rue Horace Bertin . 13005 Marseille Tél : 04 91 24 31 61. Fax : 04 91 47 47 49 .

Courriel : [secretariat.general@laligue13.fr](mailto:secretariat.general@laligue13.fr) – [www.laligue13.fr](http://www.laligue13.fr) - [www.facebook.com/laligue13](https://www.facebook.com/laligue13)

Association reconnue d'utilité publique par décret ministériel du 8 décembre 1926

N° SIRET : 775 558 398 00167 . Code NAF : 8899B



.....  
.....

(Continuer sur papier libre si nécessaire)

**Les participants :**

Nombre de participants : .....

NOM – PRENOM	AGE

(Continuer sur papier libre si nécessaire)



# CALENDRIER

## **Septembre 2017 :**

- lancement du concours photos
- exposition du concours 2017 disponibles sur vos structures pour une exposition itinérante (faire une demande au préalable)

**Entre septembre 2017 et jusqu'au 9 mars 2018 :** dépôt des photos + fiche d'inscription par mail

**Du 18 au 26 mars 2018 :** Lancement des votes internet dans le cadre de la **semaine de lutte contre les discriminations** pour le Prix des réseaux Sociaux

**20 mars 2018 :** sélection de 20 photographies

**Avril et mai 2018 :** Lancement des votes pour les 20 photographies sélectionnées dans les structures partenaires pour l'attribution des 2 Prix du Public

**Courant mai 2018 :** les participants recevront une invitation pour la remise des prix précisant la date et le lieu

**Fin mai 2018 :** clôture des votes

**Juin 2018 :** Remise des prix du concours

**A partir de juin 2018 :** photographies disponibles sur vos structures pour une exposition itinérante (faire une demande au préalable)

# DES EXEMPLES DE PHOTOS : CONCOURS DISCRIM'N'ACTION DE 2015 À 2017



Quid des autorisations photos ? Pour pallier à cela, faites des mises en scène avec des objets ☺

